



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

métiers du grand âge

Question au Gouvernement n° 4346

Texte de la question

MÉTIERS DU GRAND ÂGE

**M. le président.** La parole est à Mme Véronique Hammerer.

**Mme Véronique Hammerer.** Les grands actes politiques commencent toujours par l'écoute et les réponses concrètes aux problématiques de terrain. L'annonce faite par le Premier ministre d'un plan massif doté de 400 millions d'euros, venant en renfort des « soldats du quotidien », s'inscrit dans ce cadre et permettra la création de 10 000 postes de soignants dans les EHPAD, d'un tarif socle à 22 euros applicable sur l'ensemble du territoire et d'un financement spécifique dédié aux services d'aide à domicile.

Il est temps de reconnaître les métiers du grand âge à leur juste valeur. Il est de notre devoir de prendre des mesures fortes et concrètes pour anticiper les changements qu'implique le vieillissement de notre population, en agissant de manière transversale et coordonnée, afin de coconstruire un projet qui réponde aux besoins actuels, tout en préparant l'avenir.

L'année dernière, le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2021 a déjà permis d'augmenter la rémunération des aides à domicile : il était temps et nous l'avons fait. Si je salue le travail accompli en direction des aides à domicile et des EHPAD, je souhaite évoquer les professionnels des structures médico-sociales au sens large, car je suis très inquiète de leur capacité à maintenir le soin et à prendre soin : la pénurie de professionnels nous guette et nous devons y faire face.

Nous devons travailler à l'attractivité de ces métiers, ce qui suppose en premier lieu une revalorisation salariale, mais pas uniquement : madame la ministre déléguée, comment répondre – l'urgence est là – aux difficultés auxquelles font face les structures médico-sociales en ce moment ? Comment les mesures annoncées permettront-elles d'éviter un départ massif des aides à domicile et des professionnels de santé du secteur médico-social, qui connaît d'ores et déjà, au sein même des établissements, des fractures sanitaires et sociales non négligeables ? (Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.)

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'autonomie.

**Mme Brigitte Bourguignon, ministre déléguée chargée de l'autonomie.** Il est simple de recréer de l'attractivité : il faut revaloriser, mieux former, sécuriser, accompagner, ce que nous faisons. Surtout, il faut en parler différemment, comme vous venez de le faire. Votre question fait référence aux annonces du Premier ministre en faveur de la politique de l'autonomie : elles correspondent à la concrétisation d'un chantier majeur, engagé dans cette législature, ainsi que d'un engagement qui tire les leçons de la crise. Elles consacrent la création, l'année dernière, de la cinquième branche de la sécurité sociale – une mesure historique –, accompagnée de dépenses nouvelles pour la prévention de la perte d'autonomie : les recettes correspondantes proviendront d'un

prélèvement de 0,15 point de CSG en 2024.

Ces annonces complètent les revalorisations salariales massives engagées pour les professionnels du secteur à la suite du Ségur de la santé, à ses extensions et aux versements pérennisés de l'État aux départements pour les aides à domicile relevant de l'avenant 43. Un tarif national de référence de 22 euros par heure, garanti par l'État, permettra de renforcer économiquement les secteurs de l'aide à domicile, quel que soit leur statut.

**M. Pierre Cordier.** On va vérifier !

**Mme Brigitte Bourguignon, ministre déléguée.** Les moyens seront donnés pour avoir des services de qualité, à destination des personnes âgées et des personnes handicapées. Un tel investissement dans les métiers de l'autonomie est considérable. Il est indispensable pour répondre aux défis et aux souhaits des personnes de vieillir chez elles, avec les adaptations nécessaires, avec les soins utiles et avec l'affection de leurs proches lorsqu'elles sont en établissement. Il est légitime et nécessaire pour attirer de nouvelles vocations.

Le Premier ministre a également annoncé que les leçons de la crise seraient tirées pour les EHPAD, qui ont tenu bon : ils seront renforcés en présence soignante dès 2022 et ouverts sur leur environnement. Nous avons à cet égard sanctuarisé une enveloppe, inédite, de 2,1 milliards d'euros dans le cadre du Ségur de la santé. La vision d'ensemble exposée par le Premier ministre s'apparente donc à l'acte de naissance de la politique de l'autonomie. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Véronique Hammerer.

**Mme Véronique Hammerer.** Je vous remercie pour votre réponse, madame la ministre déléguée. Je sais que la tâche est complexe et difficile, que l'on ne peut décréter les choses. Si nous avons beaucoup évolué sur cette question, je demeure tout de même inquiète pour les professionnels de santé de ce secteur.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Véronique Hammerer](#)

**Circonscription :** Gironde (11<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 4346

**Rubrique :** Professions et activités sociales

**Ministère interrogé :** Autonomie

**Ministère attributaire :** Autonomie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [29 septembre 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [29 septembre 2021](#)